Comment inscrire son enfant ?

- **Pour l'accueil occasionnel** : les inscriptions se font directement auprès de la directrice de la structure de votre choix.

- **Pour l'accueil régulier** : les préinscriptions s'effectuent tout au long de l'année, au sein des structures. Lors de cette démarche unique, la demande peut-être enregistrée pour plusieurs établissements. Les demandes sont examinées par une commission, selon les places disponibles.

A noter : hormis les structures d'accueil publiques et privées, d'autres solutions de garde sont possibles à Epernay. Les assistantes maternelles indépendantes et agréées par le Conseil départemental accueillent les enfants à leur domicile. Elles sont employées par les parents, avec lesquels elles établissent un contrat de travail et d'accueil. Infos sur https://monenfant.fr/